

TRAVAIL ET EMPLOI DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Lettre d'information n°3 Juin 2014

REPÈRES



Une action de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Initié en 2011 par l'URIOPSS et la CRESS avec l'appui de l'ARACT grâce à l'élaboration d'un diagnostic territorial (consultable sur les sites bas-normands de ces réseaux), l'accompagnement des acteurs du territoire se poursuivra jusqu'à l'été 2015. L'objectif de l'action est de faire face aux constats observés (vieillesse de la population, refonte de la régulation du secteur suite à la loi HPST, difficultés de recrutement...) grâce à la création d'outils permettant aux structures employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social de gérer collectivement la formation, l'embauche et l'intervention auprès des populations.

UNE INSCRIPTION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU BOCAGE

Le 26 juin 2014 s'est tenu le bilan de mi-parcours de l'action. Lors de cette réunion du groupe projet local*, organisée en lien avec les syndicats employeurs UNIFED et UDES, étaient présents les acteurs du territoire membres d'un ou plusieurs groupes de travail, les 2 OPCA du secteur et l'ARS. Ce temps de travail a permis aux porteurs de l'action :

- De faire le point sur le projet avec les acteurs du territoire directement concernés.
- De co-construire les perspectives de l'action de GTEC dans sa globalité et pour chacun des axes en insistant sur le nécessaire engagement des personnes morales attendu sur l'année à venir.



Témoignage de Christine COURTY, Directrice de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale et représentante des employeurs du secteur

Une action qui répond à un besoin du territoire

« Cette action répond à un certain nombre de problématiques que peuvent rencontrer les structures du secteur sur les territoires et notamment à leur éclatement, leur isolement et trop souvent leur manque de collaboration entre elles. »

Une action innovante

« La méthodologie participative de cette action basée sur la mobilisation des structures du territoire via les membres du groupe projet local est une réelle plus-value. Certes, nous avons pu regretter le manque de disponibilité des responsables institutionnels qui, malgré leur intérêt, n'arrivent pas suffisamment à libérer du temps pour s'investir sur ce type d'actions plus en prospective, ce qui peut être un facteur bloquant. Néanmoins, nous constatons l'amorce d'une dynamique nouvelle sur le terrain, grâce à la rencontre d'acteurs venus d'horizon différents, se découvrant des problématiques communes, des modalités de réponses à partager, etc. »

Suite imaginable dans le cadre de l'action de GTEC pour le secteur

« Le travail à réaliser autour de l'accompagnement à la mise en place d'un groupement d'employeurs sous une forme diverse et variée serait réellement souhaitable et un véritable plus pour le secteur sur le territoire. »

* **Le groupe projet local** de l'action se réunit 3 fois par an. Institué en groupe de pilotage local, il a pour vocation de coordonner la démarche sur le territoire tout en contribuant à sa diffusion auprès des acteurs concernés qui ne seraient, à ce jour, pas encore manifestés.

Il est composé de représentants des syndicats employeurs et salariés des principales branches du secteur et des représentants des partenaires institutionnels (DIRECCTE, Conseil Régional, Conseil Général, ARS, CAPF, Pays, FHF...).

LES AVANCÉES DU PROJET

AXE FORMATION

VERS UNE BOURSE TERRITORIALE A LA FORMATION

La formation autour des problématiques sociales mise en place au deuxième semestre 2013 a permis de créer des liens entre les acteurs : interconnaissance des structures, rencontres de professionnels de profils et métiers divers, échange de pratique...

En 2014, suite à cette formation, les acteurs du territoire ont proposé la co-construction de plans de formation à l'échelle du Pays ouverte à tous les établissements et services du champ. La mutualisation des plans de formation se poursuit pour ouvrir les formations internes à des salariés d'autres structures du territoire, et permettre aux petites structures d'accéder à ceux des structures plus importantes.

Perspectives

En lien avec les OPCA

- Recueillir les besoins des structures au-delà des plans de formation.
- Prioriser des actions de formation territorialisées.
- Adopter un outil commun partagé entre les acteurs du territoire, ayant vocation à devenir pérenne.

Témoignage de Lydie JAROSZEWSKI, Aide à domicile et participante à l'action de formation transversale

« Dans un premier temps j'ai été surprise de voir la diversité d'acteurs présents à cette formation : directeurs de structures, auxiliaires de vie... Très vite, les échanges m'ont permis d'apprendre des choses sur les autres participants ainsi que sur moi-même et de m'apercevoir que je ne connaissais pas les autres structures de mon territoire. Les temps d'échange de pratique nous ont permis de trouver des points communs entre nos structures alors que nous travaillons sur des activités et avec des publics différents (professionnels d'un ITEP et d'un SAAD). Nous envisageons de nous retrouver dans cette configuration qui s'apparente plus à un groupe de parole qu'à réellement une formation technique afin de traiter de sujets tels que la maltraitance, la protection des personnes vulnérables, les situations d'urgence... »

AXE MUTUALISATION / FIDÉLISATION / PARCOURS PROFESSIONNELS

VERS UNE MUTUALISATION TERRITORIALE DE L'EMBAUCHE

Les travaux menés autour des données quantitatives ont concerné une douzaine de structures et ont permis d'identifier un volume de 40 CDD sur des métiers non médicaux. En parallèle et après la rencontre des organismes de formation (Croix Rouge-IRFSS, IRTS et AFPA transition), le groupe de travail a établi un référentiel d'activités, par métier en soulignant l'intérêt de travailler les parcours professionnels dans le cadre de l'usure professionnelle.

La question du dispositif support à la mutualisation de l'emploi est maintenant à l'ordre du jour. Le groupe de travail a souhaité des présentations d'expériences : des représentants de deux groupements d'employeurs et de deux GCSMS, groupement de coopération sociale et médico-social du territoire ou de territoires limitrophes, sont venus témoigner. D'autres formes que sont la mise à disposition de personnel, le portage salarial et l'échange de CV (CVthèque) ont complété la présentation des différentes formes de mutualisation et de coopération.

Perspectives

Lancer la construction du cadre de la mutualisation des emplois et de la fidélisation des CDD, à l'échelle du territoire du Pays du Bocage, avec les structures engagées dans le processus (recueillir l'aval des personnes morales employeurs).

Zoom sur le groupement d'employeur C2A, un exemple de mutualisation réussie sur le territoire

À l'occasion du départ en retraite de la comptable de l'association Agir la Redingote, qui était à temps partiel et travaillait par ailleurs pour d'autres structures du champ de l'**insertion par l'activité économique**, l'association s'interroge sur l'opportunité de mutualiser cet emploi. Pascal GAHERY, son directeur, se rapproche donc de deux autres structures du territoire qui ont elles-mêmes des besoins sur cet aspect. Il convainc les directeurs et CA d'ATRE et du Collectif d'Urgence de l'intérêt de cette mutualisation et ensemble ils créent le groupement d'employeur C2A en 2009. Préalablement à la création de la structure les volumes temps ont été estimés en fonction des besoins de chacun et ils emploient donc une personne.

Malgré une première année difficile lors de laquelle il a fallu faire ses preuves, aujourd'hui deux autres structures ont rejoint le groupement qui compte à présent 2 salariés.

AXE COOPÉRATION ET DÉFINITION DE LA LIMITE DES MÉTIERS

VERS UNE CHARTE D'INTERVENTION CONCERTÉE

Le groupe de travail coopération réunit des acteurs intervenant auprès des personnes âgées : des représentants associatifs (SSIAD, SAAD, EHPAD, CSI), des professionnels de santé libéraux, l'ARS, le Conseil général, l'HAD, l'IFSI, le CLIC.

Ces acteurs ont travaillé ensemble sur des outils « pratico-pratiques » facilitant et engageant la coopération entre acteurs : cartographie des champs et territoires d'intervention des acteurs, passeport santé de la personne âgée, généralisation de concertations autour de situations complexes...

Perspectives

Finaliser la charte d'intervention concertée des acteurs du territoire à la fin de l'été 2014. Elle entrera ensuite dans sa phase opérationnelle : la mise en œuvre de coopération entre les acteurs signataires et la promotion de la charte par ces acteurs en direction de nouveaux acteurs du territoire.

Témoignage de Viviane BRIENS - Directrice de l'UNA Bocage Ornaïs

La coopération : une réponse à des besoins du territoire

« Le vieillissement de la population a engendré des interventions nécessitant une qualification importante ainsi qu'une coordination, une coopération et une transmission d'information renforcée entre les professionnels afin d'éviter les ruptures de prises en charge et de garantir la qualité du parcours d'accompagnement et de soin de la personne. Etablir une charte d'engagement permettra d'identifier et de délimiter précisément les territoires d'intervention des acteurs. Un des axes de cette charte est de coordonner et d'anticiper les sorties d'hôpital par la mise en place du passeport santé. Cet outil contribuera à améliorer les conditions de travail et de collaboration entre les différents partenaires. Le passeport sera le support d'information pour les professionnels du domicile et hors domicile et accompagnera l'usager dans le maintien de son autonomie sans rupture de parcours. »

Au caractère innovant

« Nous envisageons d'utiliser un passeport de santé pour tout public présentant un risque de fragilité afin d'anticiper et d'axer l'utilisation de cet outil comme un processus de prévention. Dans le cas de situations complexes, le CLIC, qui n'était pas sollicité avant pour remplir une telle mission, interviendra au titre de la concertation et de la coordination des partenaires.

La plus-value de cette action est la diminution des allers retours des patients à l'hôpital, une meilleure prise en charge des usagers, une meilleure gestion du temps des différents services. D'autre part le groupe de travail mis en place sur cet axe a permis la rencontre régulière entre les partenaires et la construction et/ou l'utilisation d'outils communs. Le partage d'informations améliorera également la prise en charge des personnes. Néanmoins, le temps consacré à remplir le passeport, son actualisation en fonction de l'évolution des besoins, le choix du référent, le public concerné pourrait être une problématique qu'il faudra dépasser. »

Et rassembleur

« La charte sera proposée à l'ensemble des acteurs, prescripteurs, partenaires : assistantes sociales, cadre de santé, Conseil général, conseil de l'ordre des médecins, etc, afin d'ajuster et de compléter celle-ci. Une fois la charte d'engagement construite, il restera à convaincre l'ensemble des partenaires de la plus-value de sa mise en œuvre. »



GLOSSAIRE

- ARACT** : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- CAPF** : Communauté d'Agglomération du Pays de Flers
- CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
- CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- CSI** : Centre de Santé Infirmier
- DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- ESAT** : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESSMS** : Etablissement et Service Social et Médico-Social
- FHF** : Fédération Hospitalière de France
- Fichier FINESS** : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux
- GCSMS** : Groupement de Coopération Social et Médico-Social
- GE** : Groupement d'Employeur
- HAD** : Hospitalisation à Domicile
- IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- IME** : Institut Médico-Educatif
- Loi HPST** : Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires
- OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- SAAD** : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- SSIAD** : Service de Soins Infirmiers A Domicile
- URIOPSS** : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Vous êtes intéressé pour en savoir plus, vous souhaitez recevoir de l'information sur l'avancement du projet, faire partie de l'un de ces groupes de travail, contactez :

Alice DERRIEN à la CRESS : 02-31-06-09-23 ou alice.derrien@cress-bn.org - www.cress-bn.org

Christèle DREUX à l'URIOPSS : 02-31-35-46-50 ou c.dreux@uriopss-basse-normandie.asso.fr
www.uriopss-basse-normandie.asso.fr

Catherine LABBE à l'ARACT : 02-31-46-13-90 ou c.labbe@anact.fr - www.basse-normandie.anact.fr

Projet
soutenu par

Fondation
de
France



FLERS
agglomération